



Soutien COVID pour les clubs vaudois

PREAMBULE

En juillet 2020, le Conseil d'Etat vaudois et la Fondation du sport Vaudois ont décidé de débloquer près de 3 millions de francs pour venir rapidement en aide au sport associatif cantonal. Les associations cantonales sportives obtiennent le doublement de leur subside de la FFSV annuel, ce qui représente un montant de CHF 146'900.- pour Ski Romand.

L'objectif de ce document est de présenter les critères de distribution retenus par le comité directeur de Ski Romand. Vous trouverez ci-dessous les montants qui ont été redistribué aux clubs vaudois à la fin de la saison 2021-2022.

Soutien aux ski-clubs vaudois	Montant versé 2021/2022
Soutien aux manifestations sportives 20/21	CHF 7'000.-
Challenge 21	CHF 10'500.-
Soutien aux manifestations sportives 21/22	CHF 10'150.-
Soutien manifestations extra-sportives 21/22	CHF 5'874.50
Soutien au camps	CHF 18'800.-
Soutien cotisations 20/21 des ski-clubs	CHF 43'121.-
Dommages à Ski Romand	CHF 8'000.-
Frais bancaires	CHF 77.13
Total	CHF 103'522.63

A la suite de la saison 2021-2022, le nouveau solde est de

CHF 43'377,37

1. GENERALITES

Le Comité Directeur propose de redistribuer ce soutien aux skis-club vaudois affiliés à Ski Romand, comme ceci pour la saison 2022-2023 :

Ski Romand – Ch. de la Planchette 1 – 1860 Aigle

RAIFFEISEN





Soutien aux ski-clubs vaudois	Montant alloué
Soutien aux manifestations sportives	CHF 10'000.-
Soutien aux manifestations extra-sportives	CHF 13'000.-
Soutien au camps	CHF 20'000.-
Total	CHF 43'000

Cette clé de répartition devra être acceptée à l'assemblée générale de juin 2022 et est valable jusqu'à l'Assemblée générale 2023. Une nouvelle répartition du solde éventuel sera proposée à l'Assemblée générale 2023.

2. MODALITES ET CONDITIONS D'OCTROI

Si les conditions suivantes sont réunies, le montant octroyé sera versé à la fin de la saison 2022-2023. Une fois l'entier de cette somme utilisée, ce soutien sera arrêté.

2.1 Soutien aux manifestations sportives 2022-2023

Pour les skis-clubs qui ont organisé et effectivement réalisé une manifestation sportive ayant fait preuve d'une demande de soutien accepté par le Fonds du Sport Vaudois durant la saison 2022-2023 (sauf cas exceptionnel), Ski Romand doublera ce soutien en leur versant le même montant jusqu'à hauteur de CHF 3'000.-.

2.2 Soutien aux manifestations extra-sportives 2022-2023

Pour les skis-clubs qui organisent une manifestation extra-sportive de soutien en 2022-2023, Ski Romand versera la moitié du bénéfice généré lors de cette manifestation jusqu'à hauteur de CHF 3'000.- par club, selon les comptes finaux de la manifestation transmis par le ski-club.

2.3 Soutien aux camps 2022-2023

Ski Romand octroie un soutien financier à l'organisation de camps, soit une sortie de plusieurs jours avec nuitée(s), afin d'encourager les clubs à continuer d'organiser des camps en été et/ou en hiver, malgré la diminution de moyens financiers lié au COVID. Ski Romand versera un montant de CHF 150.- maximum par jour de camp, selon les frais totaux du camp transmis par le ski-club.

Ski Romand – Ch. de la Planchette 1 – 1860 Aigle

RAIFFEISEN





Les conditions cumulatives suivantes doivent être réunies pour qu'un ski-club vaudois ait droit à ce soutien :

- Faire une demande écrite à delphine@ski-romand.ch.
- Selon le type de soutien, joindre les justificatifs demandés ci-dessus.
- Transmettre les coordonnées bancaires du ski-club.

Théophile Cuche
Président

Delphine Koch
Resp. Administration

Ski Romand – Ch. de la Planchette 1 – 1860 Aigle

RAIFFEISEN





Ski Romand – Ch. de la Planchette 1 – 1860 Aigle

RAIFFEISEN

